

Nancy, ce 9 Avril 1905.

Bon bon cher ami,

Ouf! je suis d'une semaine
quelque peu exaspérée par la surcharge
de besogne professionnelle qu'elle m'a
imposée, il s'agissait surtout de terminer
à grande vitesse, pour permettre l'examen
prochain de mes candidats au doctorat
en cours de droit civil approfondi que
je poursuivais habituellement jusqu'aux
premiers jours de juin et qui demande
nécessairement une préparation un peu
minutieuse. Je m'a fallu, depuis quelque
temps déjà, faire les brèches souillées
et même les tripler en ces dernières semaines

Grâce à cela, me voilà en présence
d'un second semestre totalement
allégé et je vous dirai d'aller
joindre de cette libération relative en
parcourant, avec sa flamme et ses
capots, nos bons livres si séduisants
par ces premières journées de printemps.

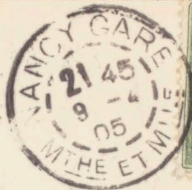
Je profite de quelques minutes
que me laisse encore, avant le
départ du courrier, cette fin de
dimanche, pour répondre hâtivement
à votre dernière lettre. J'ai été
profondément rassuré de vous avoir
retombé dans toutes ces misères de
sorte dont vous étiez sorti au
prix de tant de sacrifices. Mais
la cause, que vous attribuez à cette
petite rebelle, me fait espérer qu'elle

aura été de courte durée, et
qu'elle aura eu seulement un
assouplissement de me rien relâcher
de votre si vive vigilance. Je me sens
rassuré surtout en voyant que vous
mettez tant de cœur à cette œuvre
de la révision du Code civil, qui est
bien vraiment votre œuvre propre et
que je souhaite donner quelques
résultats dans le sens si élevé
et si fécond à vos recherches -
la brigue. Malgré mon manque
d'occupation, j'ai tenu à lire, -
aussitôt reçu le n° du Bulletin qui
le contenait - votre rapport sur cette
grande question de l'abus du droit.
Vous avez merveilleusement dégagé le
problème de ceux qui l'assaillent

et votre exposé de jurisprudence justifié
amplement les conclusions purement
préparatoires que vous proposez. Peut-être
avez-vous mis trop de discrétion dans
votre demande, je suppose, - sans en avoir
d'ailleurs la moindre expérience - que,
dans des sous-commissions composées comme
celle dont vous faites partie, les raffinement
d'idées risquent de n'être pas toujours
pléinement saisis quand ils ne se traduisent
pas en conclusions nettement positives et
il n'a paru, qu'en dépit de vos
réserves très-politiques, c'était bien la
base de la question qui se trouvait en cause.
D'ailleurs, l'issue du débat a été plus
haute que je ne l'espérais attendu
puisque c'est un partage égal de moi
qui a fait sceller la proposition. Et
maintenant, j'attends, non sans curiosité,
ce que M. Lœwy en dira de la Cour.

Bien cordialement à vous
Fr. Gény

73



Monsieur R. Lillies
Professeur à l'Université
14 rue Saint-Guillaume,

Paris

7-10-05
* 4
DISTRIBUTION